



**Universal Periodic Review 24<sup>th</sup> Session  
20<sup>th</sup> of January 2016, Geneva.**

**Statement on behalf of Fiji for the review of Belgium, delivered by Romain  
Simona, Attaché.**

Les Fidji tiennent à remercier la délégation belge pour la présentation de son deuxième rapport national et félicitent la Belgique pour les efforts qu'elle a entrepris afin d'assurer le respect des droits humains. Toutefois, les Fidji notent que des progrès peuvent être apportés dans certains domaines.

C'est le cas concernant la mise sur pied d'une institution nationale des droits de l'homme, comme relevé dans des considérations émises par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

A ce propos, les Fidji recommandent à la Belgique d'adopter rapidement un cadre légal favorisant la création d'une Institution nationale des droits de l'homme, et ceci en conformité avec les Principes de Paris, et qu'un tel cadre légal favorise la poursuite des violations des droits de l'homme devant les tribunaux nationaux.

Par ailleurs, les Fidji sont préoccupées par les conditions de détention en Belgique, qui sont insuffisantes au regard des standards internationaux. Nous tenons toutefois à saluer les investissements faits dans l'infrastructure ainsi que la réduction progressive de la surpopulation carcérale. Cependant, cette dernière reste problématique.

Dès lors, les Fidji recommandent à la Belgique de réexaminer ses conditions de détention afin qu'elles soient conformes à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus de l'ONU et qu'une telle conformité, ainsi que les résultats qui s'ensuivront, puissent être obtenus avant la publication de son troisième rapport national.